

Vous participez au mouvement interacadémique ?

Tous les ans, le Sgen-CFDT et ses militants assistent des **milliers de personnes** pour leur mutation.

Pourquoi pas vous ?

Les femmes et les hommes du Sgen-CFDT ont très certainement déjà rencontré une **situation semblable à la vôtre**.

Grâce à leur expérience, ils pourront **vous écouter, vous comprendre**, et surtout, vous aider à faciliter votre mutation.

N'hésitez pas à contacter gratuitement le Sgen-CFDT de votre académie : <http://urlz.fr/4g2b>



Le Sgen-CFDT, c'est aussi Sgen+ un outil de suivi de carrière gratuit qui vous permet de :

- prendre contact avec les élu-es
- préparer et suivre votre mutation

<http://urlz.fr/4g1j>

NOS COORDONNÉES LOCALES

Nous vous accompagnons jusqu'à l'installation dans votre nouveau poste

Novembre-décembre

Informations et conseils pour participer aux mutations interacadémiques

- sur notre site Sgen+
- et grâce à notre réseau militant.

Janvier

Suivi de votre dossier en lien avec les services de votre rectorat et information sur le barème validé : les **militant-es et élu-es** de votre académie suivent votre fiche.

Février-mars

Suivi de votre dossier en CAPN par les élu-es : vous êtes informé-e de votre nouvelle académie par mail dès la fin de la CAPN.

Les élu-es en CAPN suivent votre fiche.

Mars-avril

Informations et conseils pour participer aux mutations intra-académiques.

Les militant-es et élu-es suivent votre fiche et **vous aident** à mieux connaître votre nouvelle académie.

Mai

Suivi de votre dossier en lien avec les services de votre rectorat et **informations sur le barème validé**.

Juin

Suivi de votre dossier en CAPA par les élu-es : vous êtes informé-e de votre nouvelle affectation par mail dès la fin de la CAPA.

Juillet-août

Si vous êtes affecté-e sur zone de remplacement, **les militantes du Sgen-CFDT** continuent de suivre votre dossier et **vous informent de votre affectation** dès qu'elle est connue.

Septembre

Les équipes locales du Sgen-CFDT vous accueillent dans votre établissement, dans votre département ou dans votre académie.

<http://urlz.fr/4g0Y>

Le calcul du barème

ANCIENNETÉ		
Ancienneté dans le poste actuel au 31/08/19 (titulaire ou titularisé en cours d'année suite à prolongation de stage) : 20 points par an	20 x....	=....
Majoration de 50 points par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste	50 x....	=....
Échelon acquis au 31/08/18 (promotion) ou au 01/09/18 (classement initial ou reclassement) : 7 points par échelon sauf 1 ^{er} et 2 ^e : 14 points	7 x....	=....
Hors classe et classe exceptionnelle Certifiés, PLP, EPS HC : 56 points ; agrégés : 63 points ; CE : 77 points Points cumulables avec 7 points par échelon (98 points pour agrégés HC et 2 ans dans le 4 ^e échelon)		=....
Ex-titulaire non reclassé : 7 points par échelon dans l'ancien corps	7 x....	=....
AFFECTATIONS ET FONCTIONS SPÉCIFIQUES		
Affectation en lycée précédemment classé APV : de 60 à 400 points selon ta situation (classement de l'établissement et temps passé dans cet établissement).		=....
5 ans en REP+ (collège), politique ville (lycée et collège) : 400 points. 5 ans en REP : 200 points.		=....
SITUATIONS INDIVIDUELLES		
Stagiaires (les bonifications 1, 2 et 3 ne sont pas cumulables)		
1. Pour ceux de l'année et pour les ex-stagiaires des deux dernières années qui ne les ont pas utilisés : 10 points utilisables une seule fois sur le vœu 1		=....
2. Pour les ex-titulaires (non-enseignants) : 1000 points sur l'académie antérieure		=....
3. Pour les ex-contractuels (enseignants, CPE, psy-EN) ou Mi-SE ou aides-éducateurs : 150 points (sous condition de durée de service), 165 (si reclassement au 4 ^e échelon) ou 180 (si reclassement à partir du 5 ^e échelon)		=....
Pour tous les stagiaires, sur le vœu correspondant à l'académie de stage : 0,1 point		=....
Situation médicale grave d'un enfant ou situation de handicap de l'agent ou de son conjoint : 1 000 points (au vu du dossier)		
RQTH : 100 points		
Sportif de haut niveau : 50 points par année d'ATP (maximum 200 points)		
Vœux géographiques particuliers		
Vœu unique Corse : 600 points pour les stagiaires en Corse en 2018-2019 ; 800 points pour une deuxième demande consécutive et 1 000 points pour une troisième demande consécutive.		=....
Stagiaire en Corse et ex-contractuel en Corse (sous condition de durée de service) : 1 400 points sur vœu unique Corse		=....
Vœu DOM ou Mayotte : 1 000 points sur l'académie en 1 ^{re} position (sur justification CIMM)		=....
Vœu académique préférentiel (exprimé en 1 ^{er} vœu) : 20 points par an à partir de la 2 ^e demande (plafonné à 100 points ou conservés si supérieur à 100 avant 2016)		
SITUATION FAMILIALE		
Rapprochement de conjoints sur académie du conjoint et académies limitrophes (le 1 ^{er} vœu doit être l'académie de résidence professionnelle ou privée du conjoint) : 150,2 points		=....
Rapprochement d'ex-conjoints disposant de l'autorité parentale conjointe (APC) sur l'académie de résidence professionnelle formulée en premier vœu de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes : 250,2 pour un enfant		
Résidences professionnelles dans une académie limitrophe, mais dans deux départements non limitrophes : + 50 points		=....
Résidences professionnelles dans deux académies non limitrophes : + 100 points		=....
Années de séparation : entre 95 et 600 points en fonction de la situation		=....
Enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2019) : 100 points par enfant pour le rapprochement de conjoint et 100 points par enfant à partir du 2 ^e pour APC	100 x...	=....
Agent élévant seul un ou plusieurs enfants ou rapprochement de la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 31/08/2019 : 150 points forfaitaires (sur 1 ^{er} vœu et académies limitrophes)		=....
Mutation simultanée de conjoints (2 titulaires ou 2 stagiaires) sur académie choisie et académies limitrophes : 80 points		=....
TOTAL (attention, celui-ci peut différer selon les vœux)		